

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.154

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 23 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Joséphine Baker (salle 1), sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Véronique FABREGAS pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Caroline CHALLET pouvoir à Mme Monique PONS, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ECLAIRAGE PUBLIC - EXTINCTION NOCTURNE 2EME PHASE

Exposé :

Par délibération du 18 octobre 2022, le conseil municipal validait le principe d'une nouvelle étape dans l'extinction nocturne, après une expérimentation en 2017 et une première étape en 2018 localisée en grande partie, sur la zone est de la route de Fronton (zone d'habitat et pavillonnaire) et partiellement sur la partie ouest de la même route.

Pour rappel cette extinction ne concerne pas les voies principales dites de transit sous vidéo protection, ni la zone d'activité à ce stade.

Aussi afin de parachever la démarche, la deuxième tranche va se déployer principalement sur la partie ouest de la route de Fronton avec la pose d'horloges astronomiques dans les coffrets de commande des secteurs suivants :

- Route de Fronton/ Chemin de la Plaine Andrau/ Chemin des Carrières/ Impasse Pasteur/ Rue des Coquelicots/ Impasse Mozart/ Rue du 8 mai 1945/Rue Gustave Eiffel / Chemin des Bourdettes

Le coût total de la fourniture et pose de 11 horloges astronomiques se décompose de la façon suivante :

Coût de l'opération :	14 701 €
Dont SDEHG (TVA Récupérée) :	2 310 €
Dont part SDEHG Financement :	5 867 €
Dont part communale :	6 524 €

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 47.2018 du 22 mai 2018 portant généralisation de l'extinction partielle de l'éclairage public,

Vu le plan de situation annexé,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 30 août 2022 pour élargir les plages horaires d'extinction,

Entendu l'exposé de Mme FABREGAS, Septième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de valider l'extinction nocturne des secteurs identifiés ci-avant dans le cadre d'une deuxième tranche d'extinction.

Article 2 : de mettre en place cette extinction sur les plages horaires de 00h30 à 5h30.

Article 3 : de valider le plan de financement ci-avant avec une participation communale de 6 524 € pour l'exercice 2024 à l'article 65568.

Article 4 : de préciser que cette extinction s'accompagnera d'un arrêté municipal précisant les modalités d'application.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement